

Environ une centaine de personnes étaient présentes, dont :

**Les habitants des équipes de quartier Paul Bert, Gémier-Carnot, Villette-Quatre Chemins**

**Pour l'équipe municipale :**

- Jean-François Monino, maire-adjoint délégué à la sécurité, et à la prévention
- Marc Ruer, maire- adjoint voirie, espaces publics, circulation, stationnement
- Boualem Benkhelouf, maire adjoint à la démocratie locale et à la politique de la ville
- Nourredine Kaddouri, élu référent du quartier Paul Bert
- Maria Mercader Y Puig, élue référente du quartier Gémier-Carnot
- Soizig Nédélec, élue référente du quartier Villette-Quatre Chemins

**Invités :**

- Jérôme Mazzariol, Commissaire de Police d'Aubervilliers
- Jacques Plumain, responsable de secteur OPH

**Pour l'administration municipale :**

- Céline Tissot, Directrice Prévention et Sécurité
- Sébastien Carette, Responsable de la Police Municipale
- Abderezak Belkebla, chargé de mission développement local – quartier Paul Bert
- Abdel Kouissi, chargé de mission développement local – quartier Gémier-Carnot
- Chloé Lepetit, chargée de mission développement local – quartier Villette-Quatre Chemins

## **1) Introduction**

---

Monsieur Méliani, habitant membre de l'équipe de quartier Gémier-Carnot, remercie les habitants et les interlocuteurs présents. Il explique que les 3 équipes de quartier du secteur sud (Gémier-Carnot / Villette-Quatre Chemins / Paul Bert) ont préparé des questions sur la thématique de la sécurité et de la tranquillité publique. Ces questions ont été transmises en amont aux services et aux élus afin qu'ils puissent y apporter des réponses lors du conseil de quartier. Les habitants qui ont d'autres questions ou des demandes de compléments pourront également s'exprimer.

## **2) Réponses aux questions des équipes de quartier et échanges avec la salle**

---

**Question générale : Quels sont les problèmes majeurs de la ville ? Y'a-t-il des zones de non-droit ?**

Jean-François Monino indique que les problèmes connus à Aubervilliers sont les vols à l'arrachée, agression à la personnes, squat dans les halls, trafic, trouble à l'ordre public aux abords des débits de

boisson, stationnement et circulation, dégradation de biens, troubles à la tranquillité. Il n'y a pas de zones de non-droit car il n'existe pas de zones où la police ne se rend pas sur Aubervilliers.

**Police Municipale : Quels sont les missions et effectifs de la Police Municipale ? Est-il prévu que les agents soient armés ?**

J.F Monino détaille les missions de la Police Municipale : Stationnement, Pôle fourrière, circulation, opérations sur le terrain, marché, fêtes et manifestations municipales, proximité avec les habitants et les commerçants, gestion des animaux errants et dangereux, sécurisation des accidents et incendies, prévention routière dans les écoles.

La police municipale d'Aubervilliers est composée de 14 policiers sur le terrain, 5 au pôle fourrière et 3 agents d'accueil. De plus, les équipes sont complétées par 6 ASVP (voie publique), 13 agents ASPJ (parcs et jardins) ainsi que 34 vacataires-écoles qui sécurisent la traversée des enfants en période scolaire.

Les horaires de la Police Municipale sont 7h30-18h00 du lundi au vendredi et 7h00-14h15 le samedi.

Coordonnées de la police municipale : <a href="mailto:policemunicipale@mairie-aubervilliers.fr">policemunicipale@mairie-aubervilliers.fr</a> / 01.48.39.51.44.
--

J.F. Monino précise qu'il n'est pas prévu que la police municipale soit armée. La municipalité estime que les missions actuelles de la police municipale ne nécessitent pas de porter une arme.

**Police Nationale : Quels sont les missions et effectifs de la Police Nationale ? Même avec le renfort d'effectifs de Police, le rapport nombre de policiers / nombre d'habitants est beaucoup plus bas que dans d'autres villes comme Paris par exemple.**

J. Mazzariol indique que l'an dernier l'effectif du commissariat était préoccupant. Suite à de nombreuses mutations, le commissariat manquait d'agents. Après le meurtre de M. Zhang, la Maire a été reçue par l'ancien ministre de l'intérieur. Elle a demandé que le commissariat d'Aubervilliers soit doté de moyen humains à la hauteur d'une ville de plus de 82 500 habitants. Depuis, le commissariat a connu deux vagues de recrues. 23 nouveaux fonctionnaires de police sont arrivés en novembre 2016 puis 7 autres en décembre. Ces 30 personnes s'ajoutent aux 135 agents déjà en poste à Aubervilliers, ce qui donne environ 170 gardiens de la paix. Cet effectif est considéré comme permettant d'assurer correctement les missions. En complément, la Ville bénéficie aussi des moyens départementaux avec les renforts quotidiens de la BAC (brigade anti-criminalité), les motards et la brigade équestre de la Courneuve. Globalement, les rondes seront plus fréquentes et efficaces. Il faut noter que dans le métro et le réseau de bus c'est une police spécialisée qui intervient.

Beaucoup de policiers ne sont pas forcément visibles sur le terrain car ils sont en civil, à vélo, en scooter. De plus, dans le cadre des interpellations, les agents doivent établir une procédure judiciaire chronophage qui les oblige à être absents du terrain.

Les patrouilles de nuit de la Police Nationale ont lieu de 18h00 à 01h00 avec moins d'agents sur le terrain qu'en journée. Pour information, le commissariat n'est doté que de 3 véhicules pouvant donc transporter 12 agents. Une démarche est en cours pour en obtenir un quatrième, en adéquation avec la hausse des effectifs. Cette acquisition permettra un meilleur déploiement sur la ville.

Avec le nouveau ministre de l'intérieur, qui connaît bien le département de la Seine-Saint-Denis puisqu'il en a été le député, le commissaire espère que la requête de la ville sera entendue sur le point crucial des effectifs de police. En effet, comme le soulignent les habitants le rapport nombre de policiers- nombre d'habitant est moins important que dans d'autres villes de tailles similaires. À ce sujet, J-F Monino précise que pour assurer la sécurité sur la ville, l'équipe municipale estime que 300 agents de Police Nationale seraient nécessaires.

Suite aux différentes questions sur les commerces ouverts tard le soir et vendant de l'alcool ainsi que sur les vendeurs à la sauvette, J. Mazzariol rassure les habitants sur le fait que la tranquillité publique demeure sa priorité.

Au sujet de la vente à la sauvette, le commissaire indique que des opérations sont effectuées mais que la simple vente à la sauvette de produits de contrebande n'est pas pénalisée par l'autorité judiciaire. Lorsqu'un vendeur à la sauvette est interpellé, les agents de police nationale appliquent la procédure suivante : contrôle d'identité, destruction de la marchandise, saisie des recettes des ventes et verbalisation. Cela relève d'un procès-verbal simplifié et les personnes appréhendées sont relâchées. Un placement en garde à vue est envisagé si la personne a déjà été interpellée auparavant. Néanmoins, comme c'est une délinquance organisée en réseau, le relai est fait avec la Police Judiciaire afin de remonter les filières. Des opérations coup-de-poing sont réalisées mais elles nécessitent de rassembler beaucoup d'agents.

Dans ce contexte, le commissariat doit donc prioriser ses actions pour mobiliser ses effectifs à bon escient. Pour exemple, dans l'arbitrage entre l'arrestation d'un vendeur à la sauvette ou d'une personne impliquée dans un trafic de stupéfiants, la priorité est donnée à l'arrestation du trafiquant de drogue.

Pour les trafics à l'échelle des immeubles de bailleurs, J. Mazzariol indique qu'il y a un partenariat à établir avec les bailleurs afin de faire un travail avec les familles. Ce n'est pas seulement un travail judiciaire.

### **Police Municipale et Nationale : Quelle coordination ?**

Les Polices Nationale et Municipale échangent beaucoup d'informations et une convention de partenariat est d'ailleurs en cours entre les deux administrations. Elles travaillent ensemble sur plusieurs missions : la mécanique sauvage, les vendeurs à la sauvette, la vidéo protection, les débits de boisson, et les commissions de sécurité. La Police Municipale travaille également en partenariat avec les différents services municipaux et de Plaine Commune comme le logement, l'hygiène, le commerce, la propreté, la voirie.

Une habitante explique que les horaires ne sont pas adaptés puisque les délits ont très fréquemment lieu le soir à l'heure où les bureaux de la police municipale sont fermés et que bien souvent la police nationale ne se déplace pas.

### **Médiation : Quel est le rôle des médiateurs de nuit ? Quels sont leurs périmètres d'intervention ? Qu'est-il mis en œuvre pour avoir davantage de médiateurs de nuit sur les quartiers ?**

J-F Monino explique le rôle et le fonctionnement du GIP (groupement d'intérêt public) Aubermédiation. Les médiateurs de nuit dépendent donc de cette instance et ne sont donc pas salariés de la ville. Le personnel du groupement est formé et doit avoir un casier judiciaire vierge.

Les bailleurs mais aussi des sociétés privées adhèrent au GIP via une cotisation. C'est par exemple le cas d'Étap'hotel, Simply Market, l'OPH, ou encore Immobilière 3F. Grâce à cette adhésion, les médiateurs interviennent sur le patrimoine ou à proximité des patrimoines des adhérents au GIP. Parfois, les médiateurs interviennent en dehors de leur périmètre, sur demande. Les médiateurs sont sur le terrain de 18h00 à 01h00 et ils ont l'autorisation de pénétrer dans les immeubles. Leur rôle est d'apaiser les tensions en dialoguant, d'aller au contact des gens, faire remonter des dysfonctionnements aux heures de fermeture des loges des gardiens, etc. Aubermédiation est maintenant doté d'un véhicule.

Le GIP est un dispositif qui est évalué et renouvelé tous les trois ans. Un travail est actuellement mené avec la municipalité pour étendre le dispositif sur la ville.

**Prévention : Qu'est-il mis en œuvre pour avoir davantage d'éducateurs dans les quartiers ?  
(Exemple sur le quartier Villette-Quatre Chemins, il y a 3 agents pour 13000 habitants).**

Les éducateurs de prévention présents sur la ville sont employés par l'association À Travers la Ville (ALV). Il y a 3 équipes réparties sur 3 quartiers de la ville dont une équipe de 3 personnes présente sur Villette-Quatre Chemins. Il n'y a effectivement pas suffisamment d'éducateurs sur la ville au regard des besoins en prévention que les jeunes présentent.

Les éducateurs de prévention relèvent de la compétence du Conseil Départemental qui finance l'association ALV. Pourtant, la Ville d'Aubervilliers a fait le choix de cofinancer le dispositif au vu des besoins importants sur la ville.

**Stationnement : Quel est le premier bilan du véhicule LAPI ?**

M. Ruer explique que le stationnement abusif est un problème majeur sur la ville. Les véhicules sont quotidiennement stationnés sur les voies de bus, les bateaux, les pistes cyclables, etc. De plus, les emprises de chantiers en cours sur la ville empiètent sur les voies de circulation et réduisent des places de stationnement en surface.

D'après un travail de recensement effectué avec l'aide des bailleurs, on estime à 2000 le nombre de places laissées libres dans les parkings privés (surface et sous terrain) appartenant à ces bailleurs. Cela s'explique en partie par le manque de sécurisation de certains parkings ou encore l'éloignement des zones de stationnement par rapport au domicile. De plus, la norme dans les nouvelles constructions est de prévoir 0,5 place de stationnement pour un logement. Ce qui ne correspond pas aux besoins de la ville.

En 2016, la ville d'Aubervilliers a acquis un véhicule LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation) qui est un véhicule équipé de caméras permettant de relever les plaques d'immatriculation des véhicules mal stationnés. Le prix d'achat d'un tel véhicule s'élève à 120 000 euros. Les recettes des contraventions sont perçues par l'État et Plaine Commune qui doit les réinvestir pour de l'aménagement de voirie, etc.

Depuis sa mise en service en novembre 2016, 13 000 contraventions ont déjà été dressées.

C. Tissot rappelle qu'un travail sur le plan local de stationnement de la Ville est en cours avec un travail de redéfinition des zones de stationnements avec des couleurs et des tarifs propres. Un travail est fait sur le tarif afin de ne pas trop pénaliser les habitants. Dans ce cadre, les horodateurs vont être réétudiés afin de ne plus présenter de dysfonctionnements.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le stationnement sera dépénalisé. Les personnes mal stationnées ne recevront plus une contravention mais verseront une redevance dont le montant sera fixé par la collectivité. L'automobiliste qui ne respecte pas les règles de stationnement ne commet donc plus une infraction mais il doit payer une facture pour le temps d'occupation passé.

Le pôle fourrière est composé d'un responsable, 6 ASVP sur la voie publique, ainsi que 4 policiers municipaux. L'équipe est en charge du dispositif LAPI ainsi que des véhicules immobiles qui bloquent des places de stationnement. Cette brigade ne procède pas elle-même à l'enlèvement, elle exerce une veille et travaille en lien avec la société en charge de l'enlèvement des véhicules et de la mise en fourrière. Les agents doivent aussi faire une vérification administrative des véhicules avant verbalisation. A noter que sur la ville, un véhicule peut-être mis en fourrière dès 48 heures d'immobilisation.

Sur 2016, la Police Municipale a fait mettre en fourrière 859 véhicules sur Paul Bert, 379 sur Gémier-Carnot et 864 sur Villette-Quatre Chemins.

Le commissaire rappelle le doublement des enlèvements en 1 an avec 5000 voitures enlevées sur l'année 2016. Il explique toutefois que 30 % des voitures mise en fourrière ne sont pas récupérées par leurs propriétaires.

Suite aux interventions des habitants, le commissaire rappelle que si la police municipale est fermée et qu'un véhicule gêne une sortie de garage par exemple, il faut joindre la police nationale en composant le 17.

**Vidéo-surveillance : Est-il possible de faire un récapitulatif du nombre de caméras déjà posées et du nombre qu'il reste à poser ?**

J-F Monino rappelle que depuis septembre 2014, 5 caméras ont déjà été installées sur le quartier des Quatre Chemins. Elles ont été connectées au centre de Police Municipale puis à la Police Nationale ensuite. Enfin, en 2016, elles ont été reliées à la DDSP de Seine Saint Denis.

3 nouvelles caméras prises en charge par l'Etat seront prochainement installées dans le secteur Haie-Coq/ Victor Hugo. En lien directement avec la préfecture de Police de Paris.

Il y a un projet d'installation de 25 caméras sur la ville au niveau des zones les plus sensibles. La municipalité s'engage à en faire installer 11 sur l'année 2017.

Les caméras permettent à la fois un enregistrement en direct et un visionnage des vidéos à posteriori pour résoudre des affaires en lien avec la Police Nationale. C'est une aide à l'enquête incontestable qui permet l'identification des auteurs de méfaits.